

Risques et sanctions

Les amendes applicables en cas de violation du droit de la concurrence sont considérables et sont applicables tant aux entreprises qu'aux personnes physiques. Le simple fait de faire état de sa bonne foi ou de son ignorance ne permet pas d'échapper aux sanctions.

— SANCTIONS POUR LES ENTREPRISES

- › Amendes pouvant aller jusqu'à 10% du chiffre d'affaire d'un groupe d'entreprises
- › Impact négatif sur l'image et la réputation de l'entreprise
- › Nullité des accords passés en violation des règles du droit de la concurrence
- › Interdiction de participer à des appels d'offres pour des marchés publics
- › Droit pour les victimes de ces comportements anti-concurrentiels d'obtenir des dommages-intérêts
- › Coûts de procédure, interruption des projets, obstacles à l'acquisition d'actifs

— RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE DES PERSONNES PHYSIQUES

La responsabilité civile et pénale des personnes physiques ayant participé aux pratiques anticoncurrentielles peut être engagée. Ils s'exposent alors au paiement d'une amende et/ou d'une peine de prison.